

Webinaire 1 – Présentation du Scénario régional "Vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050" du 8 mars 2023

- **Les émissions de GES liées à l'agriculture semblent peu baisser en volume d'ici 2050 : y-a-t-il une raison ? Est-il envisagé une évolution des cultures ?**

La baisse des émissions de l'agriculture est assez significative (-37% visé à l'horizon 2050) compte tenu de la contrainte imposée sur le cheptel constant par le Schéma Régional Biomasse. Le scénario implique une évolution profonde des pratiques de culture avec à l'horizon 2050 seulement 10 % de la SAU en agriculture traditionnelle alors que 45 % sont en agroécologie et 45 % en bio. Pour plus de détail sur les évolutions des pratiques, nous vous conseillons de consulter le scénario Afterres 2050 de Solagro (<https://afterres2050.solagro.org/> lien vers résumé ou scénario).

- **Pouvez-vous apporter des précisions concernant les émissions de GES du secteur agricole. Pourquoi cela doit se faire à cheptel constant ?**

Ce critère est hérité du SRB (Schéma Régional Biomasse), validé avec le scénario REPOS, et avec lequel le scénario devait être en cohérence.

- **Nous avons déjà un peu de recul sur 2020-2022. Où en est le tendancier actuel par rapport aux scénarios (très ambitieux) du SRADET ?**

Sur la période pré-COVID, les dynamiques de maîtrise de consommation d'énergie étaient engagées, même si insuffisantes, pour les bâtiments (résidentiels et tertiaires). A l'opposé, le secteur du transport n'affichait pas de réduction sensible sur les consommations d'énergie.

Sur la partie filière EnR, on a une situation tranchée entre éolien/méthanisation qui sont dans une dynamique compatible avec l'ambition. Si la partie solaire PV était un peu en retard, le regain récent de dynamique porte à penser qu'il est possible de recoller aux objectifs. Le point un peu plus en difficulté dans la trajectoire est la partie mobilisation de biomasse solide mais il existait des réserves fortes de la filière bois sur le cadencement adopté sur l'horizon 2030, cadencement qui était imposé par le SRB.

- **Quand ces déclinaisons territoriales seront-elles disponibles sur OPTÉER ?**

Elles sont désormais disponibles dans le module territoire pour votre territoire (à la maille EPCI et région).

- **Les graphiques démarrent en 2014 et nous sommes en 2023. A-t-on une idée des trajectoires dans cette période de 9 ans par rapport aux prévisions ?**

Sémantiquement un scénario n'est pas une prévision mais une construction intellectuelle basée sur des hypothèses et des modèles techniques et scientifiques.

Les trajectoires du scénario étaient calées sur l'année 2014, du fait de la finalisation en fin d'année 2018 des données 2016. Pour la territorialisation des objectifs, la trajectoire a été recalée sur les données 2018 (l'année 2020 ne pouvant être considérée comme typique).

Sur la question des trajectoires, vous pouvez vous référer à la réponse à la question ci-dessus.

- **De combien augmentera le prélèvement de bois énergie en forêt, et ces prélèvements seront ils détaillés par territoire ?**

Le prélèvement de bois énergie augmente de 60 % mais cela est du fait d'une augmentation équivalente de l'activité de filière bois pour les matériaux bio-sourcés (construction, isolation, ...).

- **Est-ce que dans la production d'ENR par pompe à chaleur, vous intégrez la récupération de chaleur à partir des eaux usées pour le chauffage et le rafraîchissement de grandes structures (hôpitaux, EHPAD, piscines publics, prisons...) qui consomment de la chaleur (ou de la fraîcheur) toute l'année ?**

La partie PAC sur les eaux usées n'a pas été pas spécifiquement étudiée.

- **Les émissions importées de carbone (produits importés et consommés en France) sont-elles prises en compte, notamment dans le cadre actuel de souhait de réindustrialisation ? Cela représente un volume très significatif de l'empreinte française.**

Le scénario a été construit avec l'objectif d'une déclinaison territoriale, dans l'idée de cohérence avec les outils d'observations déployés sur la région, devant gérer les échelles territoriales multiples. Dans ce contexte, il n'était pas prévu d'intégrer le SCOPE 3 (ou équivalent dans la norme ISO 14064-1:2018) de par son incompatibilité avec la démarche.

- **Par quel site les données OPTEER seront-elles accessibles aux collectivités territoriales et à quelles conditions ?**

Toutes les données sont sur la plateforme www.opteer.org et accessibles aux collectivités territoriales et leurs partenaires (publics et privés, sous un cadrage précis pour ces derniers). L'accès est gratuit, grâce au financement de la Région BFC et de l'ADEME BFC et il suffit de demander l'ouverture d'un compte (<https://www.opteer.org/profil/inscription>).

- **Est-ce que les zones favorables à l'installation d'éoliennes dans la région sont connues ?**

Il n'y a pas de cartographie des zones favorables dans la région pour le moment. La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée le 10 mars 2023 prévoit que les communes devront identifier des « zones d'accélération » pour l'implantation des EnR d'ici fin 2023.

- **Pourquoi le cheptel UGB a niveau constant ?**

Ce critère est hérité du SRB (Schéma Régional Biomasse), validé avec le scénario REPOS, et avec lequel le scénario devait être en cohérence.

- **La carte de ces zones potentielles d'installation du PV au sol est-elle consultable quelque part ?**

Il n'y a pas de cartographie des zones favorables dans la région pour le moment. La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée le 10 mars 2023 prévoit que les communes devront identifier des « zones d'accélération » pour l'implantation des EnR d'ici fin 2023.

- **On est maintenant « démarché » pour l'agrovoltaïque quelle est la position de la région sur ce sujet ?**

La récente loi sur l'accélération des énergies renouvelables donne une définition de l'agrivoltaïsme (Art. L. 314-36.-I) : « Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. » L'Etat instruit les dossiers et délivre les autorisations administratives. Ces travaux sont partagés par les DDT dans le cadre des Pôles EnR départementaux. Des expérimentations sont en cours et feront l'objet de retours d'expériences. La Région considère qu'il est important de maintenir une activité agricole sur les sites agrivoltaïques.

- **La mobilisation accrue de bois pour le bois-énergie est-elle compatible avec la renouvelabilité de la forêt (avec prise en compte des effets du climat sur la croissance, stress hydrique et ravageurs) et sans aller sur le l'import ?**

La mobilisation avait été ciblée sur la base du Schéma Régional Biomasse (SRB) et de l'expertise de Solagro sur ce secteur (dans la ligne du scénario Afterre 2050, visant au respect des usages multiples de ces espaces forestiers). Le niveau de prudence était jugé adapté au moment de l'étude en 2018 mais des études complémentaires pourraient être envisagée, notamment avec les professionnels de Fibois BFC et l'URACOFOR.

- **OPTEER est-il consultable par les citoyens non élus ?**

OPTEER est un outil d'« Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale ». C'est un dispositif de connaissance, d'analyse et de prospective issu de la recherche, porté par Atmo Bourgogne-Franche-Comté et co-financé par la Région, l'Etat et l'ADEME pour apporter des outils de connaissance et d'analyse aux territoires. Des comptes sont délivrés à la demande, à destination des collectivités territoriales. Certaines données générales sont accessibles au public mais pour les données spécifiques et l'outil de prospective, l'accès est délivré à la demande aux collectivités et EPCI.

- **Les couloirs aériens basse altitude ont-ils été pris en compte pour la territorialisation des objectifs éoliens ?**

Les couloirs aériens militaires (RTBA) ont été intégrés dans les critères d'exclusion.

- **Y a-t-il dès à présent un planning des prochains webinaires ?**

Les prochains webinaires auront lieu aux dates suivantes :

- **Le 4 avril à 9h30** : Bâtiments résidentiels et tertiaires
- **Le 2 mai à 14h00** : Mobilité et transports
- **Le 06 juin à 9h00** : PV et éolien

Un webinaire par mois sera organisé sur les sujets traités dans le scénario : EnR électriques, biomasse solide et chaleur environnementale, gaz renouvelable, agriculture et industrie... Les dates des futurs webinaires vous seront communiquées prochainement.

